

Règlement Intérieur du

5^e Festival International d'Échecs

La Plagne – Juillet 2025

Article 1 : Organisation

Le 5^e Festival International d'Échecs de La Plagne est organisé par le Club d'Échecs du Bassin Annemassien, représenté par son président, Jocelyn VIEULES.

Il se déroulera **du 5 au 11 juillet 2025** dans différents lieux de la station de **La Plagne**.

Le Festival est composé de trois tournois distincts :

- **Le Tournoi des Maîtres**, réservé aux joueurs ayant un Elo supérieur ou égal à 1900 se jouera à **Belle Plagne**, à la Salle des Congrès.
- **Le Tournoi Accession**, réservé aux joueurs ayant un Elo compris entre 1551 et 1999 se jouera à **Plagne Bellecôte**, à la salle polyvalente.
- **Le Tournoi Amateur**, réservé aux joueurs ayant un Elo inférieur à 1600 ou non classé se jouera à **Plagne Soleil**.

Pour le tournoi **Maîtres**, **aucune dérogation** ne sera accordée **sauf pour les joueurs titrés** qui pourront participer à ce tournoi même avec un classement inférieur à 1900.

Les joueurs ayant un classement supérieur à 1900 au moment de l'inscription et qui passerai en dessous de 1900 avant le début du tournoi peuvent rester dans ce tournoi. Pour pouvoir participer au tournoi maître, il faut donc avoir un classement supérieur ou égal à 1900 au 01/07/2025, 01/06/2025 ou 01/05/2025.

Pour le tournoi **Accession**, exceptionnellement cette année des dérogations pourront être accordées au cas par cas à cause des contraintes liées à l'emplacement des différents tournois.

Article 2 : Homologation et appariements

Ce Festival, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes** pour tous les tournois.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse (C04.3)**.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93^e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1^{er} janvier 2023.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE d'août 2025.

Article 3 : Cadence des 3 Tournois

- Maîtres : 1h30/40 coups puis 30 min. + 30 sec/coup durant toute la partie.
- Accession : 1h30/40 coups puis 30 min. + 30 sec/coup durant toute la partie.
- Amateurs : 1h30 + 30 sec/coup (pas d'ajout au 40^e coup pour ce tournoi).

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Article 4 : Inscription

L'inscription en ligne est fortement conseillée car elle permet de gagner du temps pour l'appariement de la ronde 1. **Néanmoins seul le pointage et le paiement de l'inscription la rend définitive. Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant pointés et donc réglé leur inscription.**

Le pointage est possible le samedi 5 juillet 2025 :

- Sur place, de 10h00 à 15h00
- Par internet, de 8h00 à 15h30, pour les joueurs qui ont réglé leur inscription et sont à jour de leur licence. La procédure à suivre est donnée dans le courriel de confirmation d'inscription.

Pour s'inscrire, il faut, soit être affilié à la fédération française des échecs (licence A pour les joueurs sous code FRA), soit être affilié à une autre fédération reconnue par la FIDE, et posséder un id FIDE actif

Si tel n'est pas le cas une licence pourra être prise sur place sous code FRA.

Les droits d'inscription sont consultables sur le site web dédié au festival :

<https://www.echecs-laplagnesoleil.com>

Article 5 : Horaires des Rondes

Pointage	samedi 5 juillet de 10h à 15h
Cérémonie d'ouverture	samedi 5 juillet à 15h30
Ronde 1	samedi 5 juillet à 16h
Ronde 2	dimanche 6 juillet à 15h
Ronde 3	lundi 7 juillet à 9h
Ronde 4	lundi 7 juillet à 16h
Ronde 5	mardi 8 juillet à 15h
Ronde 6	mercredi 9 juillet à 9h
Ronde 7	mercredi 9 juillet à 16h
Ronde 8	jeudi 10 juillet à 15h
Ronde 9	vendredi 11 juillet à 9h
Remise des prix	vendredi 11 juillet à 16h00
Soirée de clôture du Festival	vendredi 11 juillet à 19h00

Article 6 : Classement et départages :

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), le Buchholz intégral puis la performance.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Article 7 : Liste des prix :

Les prix sont non cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Les prix sont attribués à la place, après départage des éventuels ex-æquo, sans partage de prix.

Tout joueur absent et non représenté à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Tournoi MAÎTRES		Tournoi ACCESSION		Tournoi AMATEURS	
1 ^{er}	3 500,00 €	1 ^{er}	1 000,00 €	1 ^{er}	350,00 €
2 ^e	2 500,00 €	2 ^e	700,00 €	2 ^e	250,00 €
3 ^e	1 800,00 €	3 ^e	500,00 €	3 ^e	200,00 €
4 ^e	1 500,00 €	4 ^e	300,00 €	4 ^e	175,00 €
5 ^e	1 200,00 €	5 ^e	200,00 €	5 ^e	150,00 €
6 ^e	1 000,00 €	6 ^e	150,00 €	6 ^e	125,00 €
7 ^e	800,00 €	7 ^e	100,00 €	7 ^e	100,00 €
8 ^e	650,00 €	8 ^e	75,00 €	8 ^e	75,00 €
9 ^e	500,00 €	9 ^e	50,00 €	9 ^e	50,00 €

10 ^e	400,00 €		10 ^e	25,00 €		10 ^e	25,00 €
11 ^e	375,00 €						
12 ^e	350,00 €		1 ^{re} fille	250,00 €		1 ^{re} fille	150,00 €
13 ^e	325,00 €		2 ^e fille	150,00 €		2 ^e fille	100,00 €
14 ^e	300,00 €		3 ^e fille	100,00 €		3 ^e fille	50,00 €
15 ^e	275,00 €						
16 ^e	250,00 €		1 ^{er} vétéran	85,00 €		1 ^{er} vétéran	75,00 €
17 ^e	225,00 €		2 ^e vétéran	60,00 €		2 ^e vétéran	50,00 €
18 ^e	200,00 €		3 ^e vétéran	30,00 €		3 ^e vétéran	25,00 €
19 ^e	175,00 €						
20 ^e	150,00 €		1 ^{er} junior	85,00 €		1 ^{er} junior	75,00 €
			2 ^e junior	60,00 €		2 ^e junior	50,00 €
1 ^{re} fille	800,00 €		3 ^e junior	30,00 €		3 ^e junior	25,00 €
2 ^e fille	500,00 €						
3 ^e fille	400,00 €		1 ^{er} cadet	85,00 €		1 ^{er} cadet	75,00 €
4 ^e fille	200,00 €		2 ^e cadet	60,00 €		2 ^e cadet	50,00 €
5 ^e fille	100,00 €		3 ^e cadet	30,00 €		3 ^e cadet	25,00 €
1 ^{er} vétéran	150,00 €		1 ^{er} minime	85,00 €		1 ^{er} minime	75,00 €
2 ^e vétéran	125,00 €		2 ^e minime	60,00 €		2 ^e minime	50,00 €
3 ^e vétéran	100,00 €		3 ^e minime	30,00 €		3 ^e minime	25,00 €
1 ^{er} jeune	150,00 €		1 ^{er} benjamin	85,00 €		1 ^{er} benjamin	75,00 €
2 ^e jeune	125,00 €		2 ^e benjamin	60,00 €		2 ^e benjamin	50,00 €
3 ^e jeune	100,00 €		3 ^e benjamin	30,00 €		3 ^e benjamin	25,00 €
1 ^{er} 2100 - 2299	150,00 €		1 ^{er} pupille	85,00 €		1 ^{er} pupille	75,00 €
2 ^e 2100 - 2299	125,00 €		2 ^e pupille	60,00 €		2 ^e pupille	50,00 €
3 ^e 2100 - 2299	100,00 €		3 ^e pupille	30,00 €		3 ^e pupille	25,00 €
1 ^{er} < 2100	150,00 €		1 ^{er} poussin	85,00 €		1 ^{er} poussin	75,00 €
2 ^e < 2100	125,00 €		2 ^e poussin	60,00 €		2 ^e poussin	50,00 €
3 ^e < 2100	100,00 €		3 ^e poussin	30,00 €		3 ^e poussin	25,00 €
			1 ^{er} petit-poussin	85,00 €		1 ^{er} petit-poussin	75,00 €
			2 ^e petit-poussin	60,00 €		2 ^e petit-poussin	50,00 €
			3 ^e petit-poussin	30,00 €		3 ^e petit-poussin	25,00 €
TOTAL Tournoi MAÎTRES			TOTAL Tournoi ACCESSION			TOTAL Tournoi AMATEUR	
37 Prix			37 Prix			37 Prix	
20 000 €			5 000 €			3 000 €	
Total : 111 prix							

Article 8 : Arbitrage

- Arbitre en chef du festival : Sylvain WLASSEWITCH (Arbitre International)
- Arbitres adjoints qui peuvent intervenir sur les 3 tournois :
 - o Dominique RUHLMANN (Arbitre International)
 - o Michel SYLVESTRE-BARON (Arbitre Fédéral Open)
 - o Dimitri TRAVAILLOUX (Arbitre Fédéral Open)

Article 9 : Charte du joueur d'échecs et nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Un résultat nul par accord mutuel n'est pas autorisé avant le 30e coup.

Toute autre situation de partie nulle, qui se produit avant le 30^e coup, devra être constatée par l'arbitre.

Le non respect de cette disposition pourra être sanctionné par une double défaite 0 - 0

Article 10 : Le Bye

Un joueur peut prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point).

Cette possibilité ne sera pas accordée à un joueur/une joueuse qui bénéficie de conditions ou qui bénéficie d'une inscription gratuite à un des opens.

Il doit absolument prévenir l'arbitre de son tournoi **AVANT** la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à **1 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.**

Article 11 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et plus généralement dans l'ensemble de l'établissement.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction Juridique de la D.N.A. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Le lieu de la compétition, se compose de la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur.

Le joueur ou la joueuse au trait ne doit pas quitter la zone de jeu, le joueur ou la joueuse qui n'est pas au trait ne doit pas quitter le lieu de la compétition. Une dérogation peut être accordée par l'arbitre sur demande justifiée.

Il est formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.

Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu.

Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.

Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, sous sa responsabilité, dans la consigne prévue à cet effet.

L'arbitre peut demander au joueur ou à la joueuse de vider le contenu des poches de ses vêtements et de ses sacs. Si le joueur / la joueuse refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 12.9 des Règles de compétition.

Article 12 : Commission d'appel

Une commission d'appel de 5 membres pourra être constituée si besoin.

Une personne impliquée directement ou indirectement dans le litige en cours ne peut pas siéger dans la

commission d'appel : par exemple, une personne du même club, un arbitre du tournoi concerné, un joueur qui a déjà été apparié contre un joueur impliqué dans le litige...

Composition de la commission d'appel :

- 1 représentant de l'organisateur : Jocelyn VIEULES ou Hilal ALLAM.
- 2 représentants des arbitres parmi les arbitres du festival (voir article 8).
- 2 représentants des joueurs à désigner au cas par cas.

Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oralement dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à l'arbitre qui la fera suivre à la Commission d'appel qui statuera.

Article 13 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule **puis quitter la salle de jeu.** Le vainqueur (ou l'un des joueurs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque.

Article 14 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Si le motif du retard n'est pas clairement justifié auprès de l'arbitre, cela entraîne l'exclusion du tournoi.

Article 15 : publication sur le site du festival

Par son inscription au Festival d'Échecs de La Plagne, **le joueur adulte** ou **les représentants légaux d'un joueur mineur** donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet (<https://www.echecs-laplagnesoleil.com>) ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 16 : Éventuelles mesures sanitaires

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs ainsi que les mesures sanitaires qui seront en vigueur durant la période du Festival et qui feront l'objet d'un affichage spécifique.

L'arbitre principal
Sylvain WLASSEWITCH

L'Organisateur
Jocelyn VIEULES